

Communiqué de presse

NOMINATION

Xavier Merlin est nommé membre du collège de l'Arcep

Paris, le 11 janvier 2024

Xavier Merlin est nommé membre du collège de l'Arcep à compter du 12 janvier 2024, sur désignation, le 22 décembre 2023, de la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet.

Ingénieur général des Mines, diplômé de l'École polytechnique et de l'Institut d'études politiques de Paris, Xavier Merlin était depuis 2019 chef de la mission interministérielle relative à la simplification des formalités administratives des entreprises et de publicité légale.

Xavier Merlin débute sa carrière en 1996 à la Direction de la prévision du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant que chargé des études économiques sur internet, l'audiovisuel, les télécommunications et la concurrence. Il intègre en 1998 la Direction des relations économiques extérieures de ce même ministère comme chargé des négociations multilatérales sur le commerce électronique, l'audiovisuel, les télécommunications et la poste. Nommé en 2000 conseiller technique auprès de Catherine Tasca, alors ministre de la Culture et de la Communication, il devient en 2002 directeur des affaires européennes et internationales du Centre national de la cinématographie. En 2008, il rejoint la Direction générale des entreprises (DGE) en tant que sous-directeur des relations institutionnelles dans le domaine des technologies et de la société de l'information. Sous-directeur de la réglementation et des affaires européennes et multilatérales de la DGE à partir de 2009, il y est nommé chef du service de l'action territoriale, européenne et internationale en 2014.

Xavier Merlin succède à Serge Abiteboul, membre du collège de l'Arcep depuis janvier 2018. L'Autorité remercie tout particulièrement Serge Abiteboul pour sa contribution majeure aux travaux de l'Autorité.

Le collège de l'Arcep comprend sept membres : Laure de La Raudière (présidente), Maya Bacache, Joëlle Cottenye, Emmanuel Gabla, Sarah Jacquier Pelissier, François Lions et Xavier Merlin. Trois d'entre eux, parmi lesquels sa présidente, sont désignés par le Président de la République. Les quatre autres sont respectivement désignés par le président de l'Assemblée Nationale et le président du Sénat. Le mandat de membre du collège de l'Arcep est d'une durée de six ans, il est irrévocable et non renouvelable.

Document associé :

[L'avis de désignation publié au Journal officiel](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion